

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 10/02/2026
DECISION N° 20260210_B_015

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET,
Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir
donné à M. VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Vente de 1000 m² sur la parcelle AM06 Saint Just Malmont à l'entreprise PF
CHEUCLE**

Le Bureau,

N° 20260210_B_015

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Vu l'avis des domaines sollicité,
- Décide de vendre 1000m² de la parcelle ci-après désignée, à l'entreprise
PF CHEUCLE, ou toute personne morale que l'acquéreur déciderait de se
substituer, dont le siège social est situé 6 RUE DU CENTRE, 43240 SAINT-
JUST-MALMONT pour un montant de 50 € HT le m² soit 50 000,00€ HT.

Reference cadastrale	Commune	Contenance
Partie de l'AM06	Saint Just Malmont	1 000 m ²

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

- Autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de
vente, et en cas d'absence, avec faculté de substitution.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 février 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260210-20260210_B_015-AU
Reçu le 26/02/2026